

AFFAIRE N° 10 - Acquisition d'un terrain de 1.057 m² sis à Saint-Denis, rue Jules Auber, limitrophe du Stade de l'Ecole Joinville, et appartenant aux héritiers de RAMASSAMY Tilé.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Ce terrain est situé dans le prolongement du Stade de Joinville. Il pourrait servir à la construction d'un bloc scolaire ou même à l'agrandissement du stade actuel.

Le prix proposé est de 12.500.frs.le m², soit au total une dépense de l'ordre de 21.000.000. de francs CFA, ce qui paraît exagéré.

La Commission du Budget, dans sa séance du 8 Mars dernier, a émis un vote de principe quant à l'acquisition du terrain en cause, sous réserve qu'il soit procédé au préalable à l'estimation de la valeur vénale par les Domaines.

Ce service estime que ce terrain ne vaut pas plus de 15.250.000.frs.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

LE MAIRE : En raison de l'importance que présente pour l'avenir ce terrain qui est limitrophe du Stade de Joinville, je demande au Conseil de confirmer ce vote et de m'autoriser à proposer aux propriétaires le prix estimé par les Domaines de 15.250.000. frs. CFA.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.